



Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 04 / AONO/C.SAL/SG/CIPM/2026 DU 06 AVR 2026

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE NGOLLA 120 DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS MINADER- Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics de l'Exercice 2026, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de SALAPOUMBE, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction du poste agricole de Ngolla 120 dans la Commune de SALAPOUMBE, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Installation de chantier ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonneries ;
- Charpente et Couverture ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Peinture et revêtement ;
- Electricité ;
- Plomberie sanitaire et assainissement.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics de la République du Cameroun, Exercice 2026 :

- ◆ Imputation : _____ ;
- ◆ Montant prévisionnel : 25 000 000 (Vingt-cinq millions) Francs CFA TTC.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipal de la Commune de SALAPOUMBE.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de SALAPOUMBE (Secrétariat du Maire), au plus tard le 29/04/2026 à 13^h précises et devra porter la mention suivante :

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE NGOLLA 120 DANS LA
COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **500 000 (Cinq cent mille) Francs CFA**.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

L'absence de la caution de soumission timbrée, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, **du récépissé de dépôt délivré par la CDEC (CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS)**, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE le 29 AVRIL 2026 à 14h précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

11.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de n'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation de catégorie **D ou supérieure (C,B ou A)** dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectifs »;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

- des Entreprises figurants dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années ou celles ayant des Marchés des exercices antérieurs.

11.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- A-Présentation des offres.....05 éléments
- B- La méthodologie d'exécution des travaux06 éléments
- B – Les preuves d'acceptation des conditions du Marché02 éléments
- C – Les commentaires sur le CCAP et CCTP02 éléments
- D- La charte d'intégrité01 élément
- E – La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales..01 élément
- F- L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années.....01 élément
- G- Attestation de catégorisation à la catégorie **D ou supérieure (C, B ou A)** dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectif ».....01 élément

N.B :

- *Les Offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur, seront rejetées ;*
- *Dans le cadre de l'examen des offres du présent Appel d'Offres, les dossiers des entreprises catégorisés, seront exempts de présenter dans leurs offres techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.*
- *Seuls les dossiers financiers des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 13 « oui » sur 19) seront examinés.*

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **500 000 (Cinq cent mille) Francs CFA**.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'endevement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE, aux numéros de téléphones : 691 701 441 / 670 621 257.

06 AVR 2026

SALAPOUMBE, le

Le Maire de la Commune de SALAPOUMBE

Maitre d'Ouvrage

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ MINMAP / BN
- ✓ PNI/CIPM-C.SAL ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.



Mossadikou Norbert
Le Maire